Image not found or type unknown

Contrat à Durée Determiné à terme imprécis

Par **mihaja rakotoarivelo**, le **17/10/2018** à **19:48**

Bonsoir à tous,

Je suis agent des services logistiques dans une EHPAD, en cdd depuis le 10/09/2018 en remplacement d'une autre asl (A) partie en arret maladie depuis 2015 (oui c'est bien 2015 [smile17])

Dans mon contrat; c'est précisé que le cdd est du 10/09 au 06/11 et prendrais fin avec le retour ou le non retour de A partie en arret maladie.

1- Or quand je demande à la RH si elle pense renouveler mon contrat à son terme, elle me dis que non parce que j'ai un cdd sans terme précis (or dans mon contrat, c'est marqué terme : 6 novembre) et que tant que A ne revient pas, je resterais à mon poste.
Je lui demande alors si je vais re signer un autre contrat à partir du 7/11, elle me dit encore non, pas de nouvelle signature, c'est le meme contrat que je garde (celui qui fini le 6/11) et que je n'avais pas à m'inquiéter car A ne reviendra surement pas.

2- Est ce que tout cela est normal? Si je comprend donc bien la situation si A revient, moi je remballe mes affaires et me retrouve au chomage du jour au lendemain(car j'ai lu aussi que le cdd sans terme précis n'est pas) renouvelable.

Merci à vous de m'avoir lu et par avance merci pour vos réponses.
Bonne soirée à tous

Par **P.M.**, le **17/10/2018** à **20:35**

Bonjour,
Il s'agit vraisemblablement d'un CDD à terme imprécis jusqu'au retour de la salarié absente avec une période minimale et effectivement, vous n'avez rien à signer de nouveau, il semble légalement conclu, il s'arrêtera donc si la salariée revient ou si son contrat de travail est rompu...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés